



**PROCÈS-VERBAL COMPLET
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU LUNDI 15 JANVIER 2024

Le lundi 15 janvier 2024 à 18h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 janvier 2024, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Géry WIBAUX, Maire.

Présents : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Géry WIBAUX.

Absent excusé : Yoane MARTINIERE

Absent :

Formant la majorité des membres en exercice.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur Tony GRENET est désigné pour remplir cette fonction.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DÉCEMBRE 2023

► Vote : Unanimité

Délibération N°2024-01 : Décision Modificative Budgétaire n°1 sur le budget général

Monsieur le Maire explique que pour régler les dépenses de salaires des personnels remplaçants, il est nécessaire de faire un virement de crédits en dépenses comme suit :

C/ 60612 (011) énergie - électricité : - 1 265 €

C/ 6218 (012) autre personnel extérieur : + 1 265 €

Il précise que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget principal.

APRÈS DELIBERATION, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 intégrant les informations précisées ci-dessus.

Délibération N°2024-02 : demande de la DÉTR pour la rénovation d'un bâtiment public.

La commune de Oyré souhaite réaliser des travaux de rénovation thermique et énergétique de la salle des fêtes, ainsi que l'amélioration des fonctionnalités du bâtiment au regard des usages actuels, ce qui nécessite une réorganisation des fonctions, et une nouvelle répartition des espaces.

Le projet prévoit :

- L'amélioration des performances thermiques et énergétiques du bâtiment (au regard de l'audit énergétique réalisé par le bureau d'études Alterea en 2020,
- La construction d'une extension de 60 m² permettant de disposer d'un espace de stockage supplémentaire (35 m²) ;
- La réorganisation des espaces existants (hall d'entrée, espace bar, vestiaires, local stockage existant) ;
- La rénovation des sanitaires.

Le coût financier de la maîtrise d'œuvre et des travaux s'élevant à 857 415 € HT, représente une somme importante pour les finances de la commune. C'est pourquoi le Conseil Municipal sollicite l'aide de l'État, via l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 suivant le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT	Recettes	HT	
Travaux	857 415 €	DETR	214 354 €	25 %
		Fonds Vert	154 334 €	18 %
		ACTIV volet 4	102 890 €	12 %
		Syndicat Energie Vienne	214 354 €	25 %
		Autofinancement	171 483 €	20 %
TOTAL	857 415 €	TOTAL	857 415 €	100 %

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter l'État pour l'attribution de cette subvention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la constitution du dossier.

Délibération N°2024-03 : demande des Fonds verts pour la rénovation d'un bâtiment public.

La commune de Oyré souhaite réaliser des travaux de rénovation thermique et énergétique de la salle des fêtes, ainsi que l'amélioration des fonctionnalités du bâtiment au regard des usages actuels, ce qui nécessite une réorganisation des fonctions, et une nouvelle répartition des espaces.

Le projet prévoit :

- L'amélioration des performances thermiques et énergétiques du bâtiment (au regard de l'audit énergétique réalisé par le bureau d'études Alterea en 2020,

- La construction d'une extension de 60 m² permettant de disposer d'un espace de stockage supplémentaire (35 m²) ;
- La réorganisation des espaces existants (hall d'entrée, espace bar, vestiaires, local stockage existant) ;
- La rénovation des sanitaires.

Le coût financier de la maîtrise d'œuvre et des travaux s'élevant à 857 415 € HT, représente une somme importante pour les finances de la commune. C'est pourquoi le Conseil Municipal sollicite l'aide de l'État, via l'attribution des Fonds Verts 2024 suivant le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT	Recettes	HT	
Travaux	857 415 €	DETR	214 354 €	25 %
		Fonds Vert	154 334 €	18 %
		ACTIV volet 4	102 890 €	12 %
		Syndicat Energie Vienne	214 354 €	25 %
		Autofinancement	171 483 €	20 %
TOTAL	857 415 €	TOTAL	857 415 €	100 %

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter l'État pour l'attribution de cette subvention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la constitution du dossier.

Délibération N°2024-04 : demande de l'ACTIV Volet 4 pour la rénovation d'un bâtiment public.

La commune de Oyré souhaite réaliser des travaux de rénovation thermique et énergétique de la salle des fêtes, ainsi que l'amélioration des fonctionnalités du bâtiment au regard des usages actuels, ce qui nécessite une réorganisation des fonctions, et une nouvelle répartition des espaces.

Le projet prévoit :

- L'amélioration des performances thermiques et énergétiques du bâtiment (au regard de l'audit énergétique réalisé par le bureau d'études Alterea en 2020,
- La construction d'une extension de 60 m² permettant de disposer d'un espace de stockage supplémentaire (35 m²) ;
- La réorganisation des espaces existants (hall d'entrée, espace bar, vestiaires, local stockage existant) ;
- La rénovation des sanitaires.

Le coût financier de la maîtrise d'œuvre et des travaux s'élevant à 857 415 € HT, représente une somme importante pour les finances de la commune. C'est pourquoi le Conseil Municipal sollicite l'aide du Conseil Départemental, via l'attribution de l'ACTIV Volet 4 suivant le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT	Recettes	HT	
Travaux	857 415 €	DETR	214 354 €	25 %
		Fonds Vert	154 334 €	18 %
		ACTIV volet 4	102 890 €	12 %
		Syndicat Energie Vienne	214 354 €	25 %
		Autofinancement	171 483 €	20 %
TOTAL	857 415 €	TOTAL	857 415 €	100 %

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution de cette subvention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la constitution du dossier.

Délibération N°2024-05 : Liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2024.

Conformément à l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 48 641 € correspondant à la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et ce jusqu'à l'adoption du prochain budget 2024.

Opération 12 (École)	6 591 €
Opération 15 (Mairie)	5 000 €
Opération 19 (Église)	550 €
Opération 22 (Voirie)	11 500 €
Opération 27 (Salle des fêtes)	12 500 €
Opération 29 (PLU)	12 500 €
	48 641 €

APRÈS EXPOSÉ ET DELIBERATION, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux opérations budgétaires nécessaires.

Questions diverses :

🚦 Salle des fêtes

Géry WIBAUX : on rencontre l'architecte jeudi 18 janvier à 14h00 avec Loïc Chatillon.

Loïc a refait des lots plus précis pour que plus d'entreprises puissent répondre.

Loïc CHATILLON : Les châssis des fenêtres sont en bois massif, c'est du beau bois, est-ce qu'on ne pourrait pas envisager de ne changer que le vitrage ?

Francis CHEDOZEAU : J'ai vu avec M. Magnand qui dit qu'il y a un risque de perdre des CEE.

Loïc CHATILLON : Il faut voir jeudi si on a le droit de mettre des huisseries en alu ?

Géry WIBAUX : si quelqu'un veut assister à la réunion, c'est possible.

Elections sénatoriales :

Géry WIBAUX : l'élection des sénateurs aura lieu le dimanche 17 mars, il faut désigner les délégués (3 titulaires et 3 suppléants) le mardi 23 janvier à 19h00. Rdv ici pour la désignation.

Boulangerie

Géry WIBAUX : le commissaire-priseur m'a rappelé pour savoir si nous voulions racheter le matériel. Je lui ai envoyé un mot pour lui dire qu'on en parlait ce soir.

Nathalie FILLATRE : le boulanger d'Ingrandes est venu voir le matériel ?

Géry WIBAUX : oui, son avis est mitigé. J'ai rendez-vous avec M. Jourdain, l'ancien boulanger, pour avoir le bilan.

Nathalie FILLATRE : s'il y a une procédure judiciaire en cours, le mandataire doit pouvoir fournir les comptes et les bilans.

Géry WIBAUX : il va pouvoir me dire aussi, si le matériel est toujours en état.

Si on doit racheter le bâtiment, on envisagera de faire comme avec le restaurant et on passera par l'EPF. Il faudra refaire aussi l'appartement.

Si tout le monde est d'accord on se lance dans « l'opération boulangerie » on avance sur le dossier.

École :

Géry WIBAUX : on a rencontré M. Paquet (Inspection d'académie) et Madame le Maire d'Ingrandes. En résumé, l'inspection d'académie veut regrouper toutes les écoles sur Dangé.

Je vais laisser la parole à Florence.

Florence GUILLEMOTO : J'ai participé avant les vacances de Noël à une réunion avec l'inspection d'académie (M. Barthélémy, Artaud et Paquet) et les communes pour évoquer le bilan de l'éducation dans la Vienne, qui est en dessous de la moyenne nationale et celui de Grand Châtellerauld, en dessous de celui de la Vienne. Mon ressenti c'est que les communes sont pointées du doigt, puisque chacun veut absolument garder son école au risque qu'il y ait des triples niveaux, c'est au détriment de l'éducation des enfants.

Suite à ce rendez-vous, nous avons provoqué une réunion avec Mme De Courrégès et M. Paquet. qui a eu lieu ce matin. Nous attendions que l'éducation nationale nous dise quoi faire, nous donne des directives, il faut qu'on accompagne les parents.

Nous sommes dans l'attente de la carte scolaire qui va tomber jeudi.

Géry WIBAUX : on a les résultats de Oyré, apparemment nous allons perdre une classe

Florence GUILLEMOTO : les effectifs cette année sont à 72 et l'année prochaine, on devrait être à 70. On va perdre 2 élèves.

Pour les projections des années suivantes, il y a 12 naissances pour 2021 ce qui aurait permis de combler le départ des CM2, mais sur les 12, il y en a déjà 4 qui ont quitté la commune.

Loïc CHATILLON : pourquoi on ne fait pas comme dans certaines communes qui proposent des dents creuses à Habitat de la Vienne pour construire des pavillons qu'on proposerait à des familles ?

Nathalie FILLATRE : tous les logements sont pris sur la commune et il n'y a qu'une seule famille.

Florence GUILLEMOTO : on a des jeunes couples qui ont acheté des maisons, mais il n'y a pas d'enfants.

Géry WIBAUX : Bénédicte De Courrégès nous a dit que la construction du lotissement n'avait pas ramené beaucoup d'enfants, à Ingrandes.

Florence GUILLEMOTO : Nous allons faire une réunion publique avec les parents de l'école pour les informer.

Pour la rentrée de septembre, il y aura 3 classes avec 3 niveaux.

Le repas du Conseil Municipal

Nathalie FILLATRE : le repas c'est bien le vendredi 9 février ?

Valérie BRISSAUD : est-ce que tout le monde a confirmé ?

Florence GUILLEMOTO : oui c'est bon.

Valérie BRISSAUD : je confirme le nombre et j'attends la proposition de menu.

🚦 Voirie :

Florence GUILLEMOTO : Le panneau route de Châtellerault, à l'entrée de la commune n'est toujours pas réparé.

Alain BESNAULT : L'intervention a été demandé il y a 2 mois.

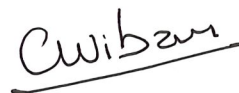
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

Le secrétaire de Séance,



M. Tony GRENET

Le Maire,



M. Géry WIBAUX